

Composition d'après
Adam and Ève,
Lucas Cranaach (1530)



I

I

a p p a r a î t r e

« Il n'y a pas de fin.
Il n'y a pas de début.
Il n'y a que la passion infinie de la vie. »

Federico Fellini

IDÉES ET OPINIONS

L'HOMME ET LES ANIMAUX

C'est l'un des enjeux de la philosophie que de se pencher sur la question de la nature humaine, de son évolution et de son rapport au monde qui l'entoure. La représentation de l'homme par rapport

à celle de l'animal, parfois très proche et parfois divergente, est un terrain toujours sujet à débat. Dès lors, tout discours sur l'animal a des retombées sur l'homme, qu'il s'agisse d'appréhender son existence en tant que tel, ou de s'en distinguer.

« Il serait peu curieux de savoir ce que sont les bêtes, si ce n'était pas un moyen de savoir ce que nous sommes. »

Condillac, *Traité des animaux* (1755)

Actuellement, l'espèce humaine est vue comme animale d'un point de vue biologique. Le titre du roman de Jean-Marie Meyer, *Nous sommes des animaux, mais on n'est pas des bêtes*, montre bien que, malgré l'acceptation collective de l'animalité de l'homme, celui-ci cherche à se démarquer de toute bestialité. Tandis que le terme latin *animal* englobe tout « être vivant animé », la *bestia* renvoie à l'environnement sauvage, le *ferus*. Dès lors, la bête *silvaticus* n'ayant sa place que dans les bois, est bien loin des valeurs spécifiques à l'homme telles que la conscience, la morale, la philosophie ou la religion. Nous nous rassurons à accepter nos instincts, parfois bestiaux en nous rappelant que la culture nous distingue et nous valorise. Les spécificités que nous soulignons comme étant propres à notre espèce sont autant d'entremises nous permettant de nous placer en position de supériorité.

âme

Dans la Grèce antique, il était admis que tout être vivant, qu'il soit homme ou animal, portait en lui-même un principe de vie lui permettant d'exister. Les Grecs le nommait *psychè*, ce que nous traduisons communément aujourd'hui par l'« âme ». Commune à toute chose vivante et animée, cette essence, l'*anima*, renvoie aussi bien à l'origine des termes âme et animal. Ainsi, selon Aristote, l'homme demeure un animal comme un autre, à l'exception de son *logos*, le langage, ou plus généralement de sa rationalité. À cette époque, de l'inanimé aux dieux, il n'existait aucune rupture : simplement une hiérarchie où l'homme n'est que l'intermédiaire entre la bête et le divin. L'idée de l'âme animale perdure dans le stoïcisme, ainsi que dans les religions du Livre (islam et judaïsme), mais elle est infirmée en Occident avec l'arrivée du christianisme, qui affirme que ce principe de vie n'est pas un apport de la nature, mais qu'il

émane de la grâce de Dieu. La question de l'animal ne pouvait alors poser problème, puisque celui-ci était une divine création à but de solutionner les difficultés humaines. Si l'âme permet à l'homme de prétendre à l'immortalité divine, elle crée aussi un important fossé avec l'animal, simple mortel, qui ne mérite alors que le statut d'homme inachevé, de brouillon imparfait. Ce clivage a perduré des siècles durant et il est à l'origine de la philosophie cartésienne. En effet, Descartes réfute définitivement l'idée de l'âme animale, mais nie aussi une supériorité du vivant sur l'inanimé. « L'homme pense donc il est », il est alors *pensée* avant même d'être *vie*. Son corps, purement matériel, ne sert qu'à le retenir sur terre, tout comme le reste des êtres. Ceux-là qui, sans pensée, ne sont plus que machines insensibles ; sans pensée, selon lui, il n'existe ni perception, ni intention, ni joie, ni souffrance. Dès lors, frapper un chien ne provoque que des cris par mécanismes réflexes, comme sonne l'horloge déclenchée par ses rouages. Si l'âme élève, le corps condamne à demeurer au niveau du sol ; la question de la complexité de l'homme face à l'animal ne se pose plus, tant tous deux divergent par leur nature : les comparer serait donc une hérésie.

Moins de deux siècles plus tard, Darwin vient réfuter tout cela. Dans sa *Théorie des espèces* parue en 1859, il avance l'idée que l'homme n'est qu'un primate parmi tant d'autres. À cette époque encore, le *Code civil*, créé par Napoléon, n'envisageait la bête que sous l'angle « utilitaire », l'animal n'étant qu'un « bien » matériel. Néanmoins, depuis le décryptage des génomes et grâce à la systématique moléculaire (discipline utilisée pour retrouver les parentés entre espèces non seulement par leurs caractéristiques anatomiques, mais aussi par leur ADN), l'homme doit se faire une raison : il ne descend pas du singe, mais fait partie du groupe des singes.

De nos jours, Françoise Burgat, philosophe et chercheuse à l'Institut national de Recherche agronomique, écrit que « lorsque les hommes tentent de définir l'animal, ce ne sont pas des animaux qu'ils parlent... mais des hommes ! ». La bête n'est alors pas définie par ses caractéristiques propres, mais par ce qui lui manque d'attributs humains : elle serait dépourvue « de raison, d'intelligence, de culture, de liberté, d'âme et de langage ». De même, lorsque l'on parle des « caractères bestiaux » d'un homme, cela vient dénoter une dimension péjorative : son agressivité, ses bas instincts... La dignité dont dispose l'être humain, contrairement à l'animal, lui confère alors un certain nombre de droits. Par sa conscience, il est en droit de décider de ce qui est bon, bien, ou mieux, pour lui tout comme pour l'ensemble de l'univers.

génétique

L'humain n'est pas la version évoluée du primate, mais un simple cousin. L'homme et le chimpanzé partageraient alors, en plus de 98,5 % de leur information génétique, un ancêtre commun exclusif vivant il y a 5 à 8 millions d'années. À titre de comparaison, le génome humain a 80 % de similitude avec la souris et 60 % avec la drosophile.

supériorité



Renard et lièvre, Johann Baptist Hofner (1866)

Selon **Marc Anglaret**, actuellement professeur de philosophie à l'Académie de Montpellier, les droits que l'homme s'octroie tendent à devenir des prétextes quand ils servent, non pas à protéger, mais à profiter d'une situation : ils sont alors les masques d'un cynique « droit

du plus fort », version évoluée de « l'instinct de survie ». La chasse, la pêche, la pollution ou la déforestation exterminent, volontairement ou non, de plus en plus d'espèces ; de même, l'utilisation des animaux pour le plaisir, dans le cirque ou la corrida par exemple, sont autant de preuves de nos désirs de suprématie et de notre sentiment de supériorité. Dès lors, encore aujourd'hui, perdure l'idée que l'homme est le supérieur de l'animal, sur lequel il a des droits et des devoirs, mais surtout une autorité.

Les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859)

Si nous partons du principe que le but de toute espèce est sa survie, **Darwin** pose les bases d'une thèse laissant sous-entendre que l'homme ne serait peut-être pas l'être supérieur sur terre. Le pouvoir ne dépendrait donc pas de l'aboutissement et des accomplissements passés, mais des capacités actuelles de s'ajuster aux changements extérieurs, de s'accommoder à une situation dans le but d'y vivre en harmonie et avec facilité. Néanmoins, cette théorie se révèle hasardeuse dans certains cas. Qu'en est-il des blattes, des fourmis et autres insectes ayant survécu, seuls, aux attaques atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ? Ou même des parasites qui, à l'intérieur même de notre organisme et au cours des millénaires, ont abandonné jambes, yeux, mâchoires ou oreilles jusqu'à devenir une cavité juste bonne à absorber des nutriments et à se reproduire ?

Ainsi, au lieu de comparer et d'opposer sans cesse homme et animal, espèce contre espèce, la solution réside peut-être dans l'acceptation des caractères propres à chacun, de ses capacités comme de ses impuissances, et de voir perfection, beauté et dignité dans l'altérité. « Si grande soit la différence entre l'esprit de l'homme et celui des animaux les plus élémentaires, c'est seulement une différence de degré et non de qualité » conclut-Darwin.

L'ÉCHANGE D'AFFECTION

Si un rapport de sensibilité face à l'animal a, de tous temps, plus ou moins existé, il était auparavant relégué au second plan. Les besoins impératifs à la survie de l'homme, comme son alimentation ou sa protection, faisaient loi ; l'individu, se voyant en tous points supérieur, se permettait d'exploiter, voire de maltraiter, ses « sous-espèces ». Néanmoins, à force de proximité et d'interdépendance, des liens forts ont pu se nouer.

L'exemple du cheval est marquant. Ce dernier profite d'une relation de confiance avec son maître : il est sa monture, c'est-à-dire un support qui l'élève, et non un laboureur de la terre. Il est animal de privilège, au-dessus des autres ; bien longtemps, entre les animaux comme entre les hommes, l'égalité n'existait pas. Caligula, empereur romain du siècle premier, nomma d'ailleurs son cheval « Sénateur à vie ».

Dès lors, la relation homme/cheval, attestée depuis des millénaires et développée sur tous les plans, aussi bien économique, rural ou militaire que culturel et esthétique, aura permis l'existence d'une source affective d'origine animale à destination du plus grand nombre, sans distinction d'origine sociale. **Christophe Degueurce**, professeur d'anatomie et conservateur du musée de l'ENVA, insiste sur ce point dans son article intitulé « Le cheval, un animal contraint », paru en 2012 dans la revue *Le cheval et ses patrimoines* : il y écrit que « l'équitation lie deux êtres bien différents dans un mouvement commun, dans une quête d'harmonie qui les transforme en une forme de centaure. Cette fusion tend à gommer les différences existant entre l'homme et l'animal, et la tentation est forte pour le cavalier de voir dans sa monture un autre lui-même, soumis finalement aux mêmes impératifs ».

le cheval

Hadrien, empereur romain du II^e siècle, humaniste, lettré, et poète, fit édifier une tombe pour le repos de son compagnon. Il y plaça une épitaphe hippique rédigée de sa propre main :
« Borysthénès l'Alain, impérial cheval de chasse, qui par la plaine, par les marais et par les collines étrusques savait si bien voler... »

Renard et lièvre, source inconnue



privilèges

Il peut, dès lors, arriver que l'homme attribue à l'animal ses propres caractéristiques et valeurs : il l'anthropomorphise et le transforme en un autre lui-même, au lieu de le penser comme une espèce différente, possédant ses codes, ses instincts et sa logique. Actuellement, certains **spécistes** vont jusqu'à privilégier les intérêts d'une espèce au détriment de l'espèce humaine, alors que d'autres individus embrasseront l'emprise que l'animal pourra avoir sur leur vie en tolérant, voire en recherchant les exigences ou les caprices de leurs compagnons. Ainsi, «j'habite chez mes chats», avait coutume de dire **Jean Cocteau**.



Rapport de la Physionomie Humaine avec Celle des Animaux,
«planche 6 : Rapport de la Figure humaine avec celle de l'âne»,
dessins de Charles Le Brun (1670)
gravés pour la Chalcographie
du Musée Napoléon (1806)

sensibilité

Au XVIII^e siècle, **Jean-Jacques Rousseau** écrivait que l'homme et l'animal partagent une sensibilité les distinguant du reste du vivant : «Je vois un sentiment exquis dans mon chien, écrit-il, mais je n'en aperçois aucun dans un chou». Pour l'époque, il ouvrait une perspective nouvelle : les animaux ont un cœur et des passions, ils sont des êtres sensibles, comme l'homme, et il se doit alors de traiter humainement ces êtres qui, n'étant pas humains, n'en sont pas moins sensibles. Il écrit même dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : «il semble que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être de raison que parce qu'il est un être sensible, qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, donne au moins à l'une le droit de ne pas être maltraitée inutilement par l'autre». Un demi-siècle plus tard, **Arthur Schopenhauer** explique que le monde végétal «revêt une forme muette et paisible», et que c'est par le monde animal qu'inquiétude et souffrance apparaissent.

Avec l'**industrialisation**, l'homme rural se mue en citadin et la vie urbaine le tient à distance de toute nature ; cela même alors que Rousseau, au XVIII^e siècle, affirmait pouvoir, à pied et d'où qu'il soit à Paris, se retrouver à la campagne en une demi-heure. Cet éloignement progressif engendre une séparation des mondes : la ville et la campagne bien sûr, mais aussi les lieux d'élevage et d'abattage, fermés et séparés du paysage visible. Il se produit alors une sorte de désertion animale au regard de l'homme ; la bête non anthropomorphisée doit se tenir à une distance respectable.

Vers 1950, l'agriculture et les transports sont motorisés, le cheval quitte alors la sphère de l'utilitaire pour entrer dans celle des loisirs. Son statut culturel n'aura de cesse de s'élever, notamment par la popularisation puis par la féminisation des sports équestres. **Bartabas**, écuyer, professeur et metteur en scène français constate dans cet animal «un pouvoir sensitif bien supérieur à celui de l'homme». «Les chevaux te voient l'intérieur, dit-il. Il suffit que je pense à une figure pour qu'ils l'exécutent. Il est impensable de ressentir une telle complicité, une telle osmose, avec un autre être humain.» Le cas de Bartabas est rare car, depuis l'industrialisation et l'effondrement de la civilisation liée au cheval, l'homme s'est retrouvé privé d'un compagnon important ; il s'est alors tourné vers la domestication d'espèces dans un but non matérialiste. Par ailleurs, l'effondrement des valeurs, le désert affectif et la solitude sont autant de raisons de l'accroissement considérable du nombre d'animaux de compagnie dans les foyers.

Selon l'étude Facco/TNS Sofrès réalisée en 2005, plus de 50 % des foyers français possèdent un animal de compagnie, ce qui place alors la France au deuxième rang mondial (derrière les États-Unis).

Depuis la nuit des temps, l'animal était source d'énergie première (alimentation, force mécanique, transport) mais, de nos jours, le pétrole et l'électricité l'ont remplacé. La représentation synthétique de l'animalité s'est alors divisée en trois pôles : l'animal utilitaire (qui y demeure partiellement, relégué à l'élevage et au laboratoire), l'animal familier, et l'animal sauvage. Ces deux dernières catégories sont fortement anthropomorphisées, grossies et déformées par nos médias : la vie animale devient alors romanesque, artificialisée et idéalisée. Au contraire, l'animal-utile est peu perceptible, caché non seulement durant sa vie, mais aussi durant sa consommation (il est difficile de reconnaître le poulet dans les *nuggets*). La dimension empirique au rapport à l'animal, faite de contacts directs et d'expériences, s'allège donc et laisse la place à une idéologie fantasmatique.

statut

«Nous continuons d'appréhender l'animal de façon totalement éclatée, explique Florence Burgat. Il y a, d'un côté, l'animal de compagnie que l'on caresse, de l'autre, l'animal de laboratoire que l'on tente éventuellement de protéger de souffrances inutiles, de l'autre encore, l'animal gibier que l'on n'hésite pas à abattre, et enfin l'animal de boucherie et d'élevage.»

Si l'animal d'antan était exploité, il n'en demeure que ce dernier, par son rôle indispensable et indissociable à l'homme, bénéficiait d'un statut à part. Leur partenariat et les échanges réciproques quotidiens donnaient à l'animal une figure de compagnon. Aujourd'hui, le but même d'une partie des espèces est cette figure recherchée, pragmatique, d'animal de compagnie, de compagnon calculé. Il est alors cloîtré dans le domaine privé, la sphère familiale ; ses sorties

publiques ne se font qu'avec la permission du maître. Par cela, et plus que jamais, la bête tend à devenir marchandise plus que sujet à part entière.

empathie

Par ailleurs, nous sommes nombreux à ressentir une empathie envers un animal qui souffre. Si peu d'humains sont attristés par la coupe d'un arbre, beaucoup plus le seront pour toute violence infligée à un animal. Néanmoins, cette empathie est très relative et dépend des espèces et de leur degré, supposé, d'intelligence ou de sensibilité. C'est particulièrement visible dans le cas des **végétariens**; ces derniers ne doivent manger, par définition, aucune viande animale. Pourtant, une partie non-négligeable d'entre eux, par choix ou par ignorance, se nourrit tout de même de chair de poisson (alors que, phylogéniquement parlant, les poissons font bien partie du règne animal). Il est, dès lors, difficile de tracer une limite nette entre, d'une part, la recherche de satisfaction personnelle, et d'autre part l'affection ressentie, de façon subjective, selon notre degré d'intimité partagé avec une espèce, dépendant de notre vécu ou de notre culture. Par exemple, en Inde, les éleveurs **hindouistes** végétariens participent activement au commerce de viandes animales avec leurs voisins musulmans. De même, nous nous nourrissons de certaines espèces animales et non d'autres, et ceci parfois sans autre logique explicite que l'habitude, la facilité, la religion ou les mœurs. Certains Hindous non pratiquants mangeront de la viande (et des insectes) mais à l'exception de celle de vache, animal sacré incarnant la déesse *Kali Mata*. En Corée et en Chine, au contraire, le chien peut être aussi bien cajolé que mijoté. L'anthropomorphisme laisse donc à l'homme une grande marge d'interprétation, dans laquelle la notion de subjectivité passe avant la notion de sujet et de nature.

Lepus, Marta Marzal Abellan (2009)



LA LÉGISLATION ET LES CLASSES

De nos jours, se fédèrent des groupes humains diversifiés (individus, associations, institutions) afin de protéger toute espèce vivante, qu'elle soit de bétail ou exotique, et de sauvegarder l'animal libre dans un milieu dit «sauvage». De même, les animaux de compagnie vivent dans d'excellentes conditions, proches de celles des hommes, et parfois même meilleures.

« Nous devons la justice aux hommes, et la grâce et la bénignité aux autres créatures qui en peuvent être capables. Il y a quelque commerce entre elles et nous, et quelque obligation mutuelle. »

Montaigne, *Essais* (1580)

Cette protection est d'autant plus nécessaire que la violence envers les animaux n'a cessé de s'accroître. Entre la chasse considérée comme un «sport», les techniques industrielles d'élevage et d'abattage, la pression démographique humaine qui oblige les espèces à lutter pour s'approprier l'espace, le développement de maladies et la destruction de l'environnement, de nombreuses espèces sont aujourd'hui menacées.

Dès le XVIII^e siècle, avec l'apparition du **romantisme** et le culte de la sensibilité, l'homme instruit se met à développer de la sollicitude pour l'animal et recherche sa protection. Artistes et lettrés se détournent de la société, dégoûtés par les prémices de l'industrialisation et nostalgiques d'un paradis perdu, où la flore et la faune sont idéalisées. L'amour de la nature et le respect de celle-ci engendrent la fondation, en 1845 en France, de la première **Société protectrice des animaux** (SPA). La première législation en vue de la protection animale date de 1850 : il s'agit de la **Loi Grammont** qui interdit tout mauvais traitement sur animal domestique commis en public, plus par crainte que le goût de la violence ne se propage chez les hommes que par réelle motivation de défense des animaux. Ainsi, en privé ou dans le secret des abattoirs, tout reste permis, et ceci jusqu'à 1963, où la législation interdit tout acte de cruauté, public ou privé, sur des animaux apprivoisés ou en captivité.

« La protection de l'animal, c'est au fond le même combat que la protection de l'homme. »
Marguerite Yourcenar, entretien (1902)

Il faudra attendre près d'un siècle pour voir proclamer par l'**Unesco** la première **Déclaration universelle des droits des animaux** (qui n'a toutefois aucune valeur juridique). La loi du 6 janvier 1999 d'avant-projet de réforme du **Code civil** distingue enfin l'animal des «choses inanimés», mais ce dernier n'a, à ce jour, toujours pas de statut juridique propre. De plus, même si les hommes ont des devoirs à leur

idéalisation

la chose

égard, les animaux n'ont pas de droits à proprement parler. Légiférer en ce sens n'est pas chose aisée car les lois à adopter devront être dispersées en quatre *Codes* (*civil, pénal, rural* et *environnement*), devront s'établir de façon uniforme à l'ensemble de la communauté européenne, et devront surtout intégrer des approches aussi diverses que les avancées scientifiques et les pratiques sociales.

Actuellement, même si l'animal n'est plus considéré « chose inanimée », la législation française continue à le définir par la « chose », du latin *res*, bien matériel. L'animal domestique (de compagnie ou de rente) fait partie des *res propria*, les choses privées ; à l'opposé de l'animal sauvage qui n'appartient à personne, qui est *res nullius*.

Res propria et *res nullius* condamnent l'animal aux règles et aux usages de la propriété : celui-ci n'est donc pas protégé en tant qu'être vivant à part entière par le *Code civil*. Son statut varie donc selon les espèces, qu'elles soient protégées, susceptibles d'être chassées, nuisibles... Bien souvent, les règles en vigueur dépendent plus des rapports espèce/individu (lien affectif ou utilitaire) que de l'intérêt biologique d'un écosystème.

droits

Actuellement, l'U.E. cherche à revenir à des usages plus en rapport avec le respect de la vie animale et légifère dans ce sens (avec par exemple, en 1997, le chiffrage de surface minimale des cages individuelles ou d'élevage en groupe). À ce jour, les invertébrés demeurent cependant exclus de la législation relative à la protection d'animaux utilisés à des fins scientifiques. Il est prévu d'étendre le champ d'application de la loi jusqu'aux grands crustacés et céphalopodes, étant donné que ces derniers possèdent un système nerveux suffisamment complexe pour être considérés comme des « êtres sensibles ». Selon la *Déclaration des droits de l'animal* : « Tout être vivant possède des droits naturels et tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers ».

expérimentation

Dès sa création en 1884, Victor Hugo, préside la Société française contre la Vivisection. Néanmoins, à ce jour, l'emploi du mot *vivisection* est dépassé car le terme fait fi des progrès effectués en matière d'anesthésie et d'éthique.

L'expression *expérimentation in vivo* est actuellement employée car elle s'étend à toutes les espèces, vertébrés comme invertébrés, et inclut l'homme : elle est positive pour la santé humaine aussi bien qu'animale. Par ailleurs, d'un point de vue purement scientifique, il est notable que plus de la moitié des Prix Nobel de médecine et physiologie décernés depuis 1901 ont été obtenus pour des travaux dépendant d'investigations menées sur l'animal.

Aujourd'hui, 15% de personnes interrogées se disent opposées dans tous les cas à l'expérimentation animale ; autant sont convaincues de sa nécessité ; les 70% restants ne se prononcent pas. Il y a donc ici matière à un substantiel travail de communication et d'information.

HISTOIRE ET FAITS

L'HOMME ET LA VÉTÉRINAIRE

Le mot «vétérinaire» daterait de l'an 42 : c'est un dénommé Columelle, célèbre agronome romain, qui l'aurait inventé. Selon le *Littre*, il serait la contraction du latin *veterinarius*, bête de somme, et de *veheterinus*, propre à porter les fardeaux : un mot-valise, en quelque sorte. Selon *Lenglet*, il dériverait plutôt du celtique et serait composé de *vee*, bétail, *teeren*, être malade, et *art*, artiste ou médecin. Dans les deux cas, le mot était employé en parallèle avec le terme grec hippiatre, venant de ἵππος (*hippos*), cheval et ἰατρός (*iatros*), médecin. Durant de longues années, et jusqu'à la formation des premières écoles vétérinaires, au xviii^e siècle, les deux termes étaient employés communément, au point d'en devenir synonymes. Ils servaient tous deux à désigner ceux qui exerçaient l'art de traiter les maladies des chevaux et des bestiaux. Avant l'époque romaine et Columelle, les populations se contentent d'employer l'expression «médecine des animaux» pour désigner une discipline encore balbutiante.

Peu à peu, les animaux susceptibles de bénéficier des soins du *veterinarius* sont de plus en plus nombreux : le cheval, l'âne, le bœuf, le mouton, la chèvre, le dromadaire, le chameau, le porc, le chien, le chat, le lapin et les oiseaux de basse-cour. Chargé au départ du soin d'animaux relevant du domaine de l'agriculture, de l'industrie ou de l'armée, le vétérinaire s'est peu à peu tourné vers les espèces de compagnie. Au xx^e siècle, chaque espèce animale peut être concernée par cette discipline, du fait de la prolifération et de la diversification des animaux de compagnie et de la protection d'espèces rares ou en danger d'extinction.

«La vétérinaire» exprime, de façon concise, ce qui était auparavant compris comme «l'art vétérinaire», comme si le fait de soigner des espèces soi-disant inférieures à l'homme ne pouvait être une science mais tout au plus un art ou une technique (*artiste* et *artisan* ayant longtemps été synonymes). Plus tard, le terme s'est référé à «la médecine vétérinaire» au même titre que la médecine de l'homme, alors qu'aujourd'hui il serait plus adapté de parler de «science vétérinaire» tant le vétérinaire, sous la pression des impératifs biologiques et économiques du monde agricole moderne, ne se cantonne plus à être le simple médecin des bêtes.

Depuis la Révolution industrielle, la vétérinaire doit se confronter à des difficultés de plus en plus vastes et complexes. L'intensification et la mécanisation de l'élevage, la commercialisation des animaux et de leurs denrées sur une échelle planétaire, la diversification des éléments d'origine animale et leur prévalence dans de nombreux produits et l'augmentation de la population humaine, qui entraîne d'importants besoins alimentaires ou les modifications de l'environnement et du climat, sont autant de problèmes pour lesquels les vétérinaires ont à développer des solutions, pour le bien de la communauté et des espèces.

actuellement

Les vétérinaires se situent alors au carrefour d'un ensemble de disciplines comme la **médecine** et l'**agronomie** ; ainsi, leur grande polyvalence de savoirs leur permet de prendre part aux réflexions sur la **santé** et sur l'**hygiène**, comme sur l'**économie** et l'**environnement**. Ils se doivent de créer un équilibre entre nutrition humaine, développement économique, échanges commerciaux et environnement.

Bestiary, Iolanda Renosto (2013)



LES MALADIES INTER-ESPÈCES

Préhistoire

Durant la **Préhistoire**, les hommes vivaient de la chasse et de la cueillette. Ce contact privilégié avec la nature était fort propice à la transmission de maladies inter-espèces. Cependant, la vie dans un groupe réduit, composé d'une centaine de personnes, ne permettait pas la propagation d'une épidémie. La prévalence de la représentation animale dans l'art pariétal, à Lascaux ou à Cosquer, est bien une preuve de la proximité et de l'interaction des hommes avec les animaux. L'animal, considéré exclusivement comme une source de nourriture, au même niveau que les végétaux, est fondamental pour la survie de l'espèce humaine.

Peu à peu, les hommes se sédentarisent et commencent à vivre en communauté. Les bêtes sont, dès le **Néolithique**, utilisées comme bétail, et l'élevage des animaux de rente permet aux hommes de disposer d'un garde-manger à proximité. Cette révolution agricole engendre une forte et rapide augmentation de la population, suivie d'une grande mortalité causée par l'émergence de maladies infectieuses dues aux germes du bétail. La paléopathologie, grâce à l'étude d'ossements d'hommes préhistoriques, a permis de découvrir des lésions spécifiques à la tuberculose. Celles-ci, datant de trois millions d'années et retrouvées en Afrique de l'Est, berceau de l'humanité, font de cette infection inter-espèces une maladie aussi vieille que l'homme.

L'instinct permet aux animaux de combattre les infections de façon innée, ou du moins d'essayer de les limiter : ils se roulent par terre pour se débarrasser des parasites ou lèchent leurs blessures pour assainir leurs plaies. Les hommes en charge de ces animaux sont alertés par ces modifications de comportement et cherchent d'autres moyens de soulager leurs maux, principalement parce que leur survie dépend en grande partie de leurs élevages. Ainsi, pâtres, bergers, écuyers mais aussi augures, sorciers, sacrificateurs ou autres rebouteux sont les ancêtres de nos vétérinaires actuels. Médecine populaire et empirique, la vétérinaire s'est donc transmise oralement, par l'expérience et la pratique.

Rapidement, l'utilisation des animaux prend de l'ampleur : non seulement leur chair et leurs productions (lait, œufs, peau, laine...) répondent aux besoins humains, mais ils deviennent moyen de transport, aide à l'agriculture et attirail de l'armée pour la guerre. À partir de ces finalités pragmatiques, des liens se nouent entre l'homme et l'animal. À travers le regard, voire l'échange d'affection, la bête apporte réconfort et soutien moral à l'humain auquel elle est liée. En parallèle, l'utilité médicale et scientifique de

l'expérimentation animale est petit à petit prise en compte, parfois valorisée, parfois interdite, et cela encore de nos jours.

Cependant, l'animal n'est pas toujours considéré comme un simple moyen ou un objet : il peut aussi être sacré. 4000 ans avant J.-C., de nombreuses religions, en Babylonie, en Assyrie, en Crète ou en Perse, ont pour emblème le taureau. En Égypte, le bœuf Apis, un taureau, symbolisait Râ, le soleil, la puissance, la force créatrice. Dans la mythologie scandinave, Thor était aussi le Dieu taureau. Environ 800 ans avant notre ère, ces cultes du taureau sont remplacés par celui du bélier. Subtilement, avec l'influence du christianisme, le bélier passe le relais au poisson. L'animal constitue alors un symbole religieux fort.

Antiquité

Durant l'Antiquité, des peuples comme les Égyptiens, les Hindous, les Perses ou les Assyriens, qui possédaient d'immenses troupeaux et élevaient certaines espèces au rang de divinité, étaient pourtant peu prolifiques sur ce sujet. Certaines représentations graphiques montrent néanmoins une connaissance approfondie de l'hygiène, du traitement des plaies, de l'embaumement des cadavres, du marquage des bêtes par le feu, des opérations chirurgicales de castration, des amputations ou autres réparations de fractures réalisées sur des animaux. À cette époque, les prêtres des temples utilisaient les animaux à des fins propitiatoires, pour des sacrifices et des rituels où les viscères, en particulier le foie, étaient consultés.



Ci-contre : statue d'Asclepius, Dieu grec de la médecine et de la guérison

Ci-dessous : Ver de Guinée, Olivia Gulin (2012)

Actuellement, de nombreux historiens débattent au sujet du Baton d'Asclepius, imortant symbole de la médecine, au même titre que le Caducée : est-ce un serpent venimeux enroulé autour du bâton, ou est-ce un bout de bois communément utilisé durant l'Antiquité afin de forcer le ver de Guinée (parasite de l'espèce *Dracunculus medinensis*, un long et très fin nématode) à s'extraire de l'hôte qu'il infeste ?



La civilisation grecque connaît une grande amélioration des conditions de santé, grâce à l'utilisation de la médecine. Déjà, au IV^e siècle avant J.-C., Aristote s'autorise la pratique de la dissection et parle d'étudier les parties du corps humain et de les comparer avec celles d'animaux jugés proches de l'homme, tels le porc et le singe.

Déjà, en 1700 avant notre ère, le Code de l'Hammourabi avait légiféré sur le travail du vétérinaire : « Si le médecin des bœufs ou des ânes a traité d'une plaie grave un bœuf ou un âne et l'a guéri, le maître du bœuf ou de l'âne donnera au médecin, pour son salaire, un sixième de sicle d'argent. » Plus tard, certains textes religieux, en particulier la Bible ou le Coran, pourront laisser entrevoir un début de prévention grâce à des mesures sanitaires :

« L'Éternel parla à Moïse et à Aaron et leur dit : [...] Vous ne mangerez pas le porc [...] vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts. »

Ancien Testament, Le Pentateuque, Lévitique 11

On peut supposer que ces interdictions avaient pour but de limiter la contamination humaine par des agents tels que la Trichinella, ver contaminant l'intestin grêle du porc et répandant ses larves dans tout l'organisme.

Le monde romain apporte quelques améliorations notables grâce à ses nombreux agronomes et érudits polygraphes. Parmi eux, Varron, grand officier de Pompéi, écrivit, un siècle avant notre ère, un *Traité de l'Agriculture* contenant quelques chapitres avisés sur l'élevage et les maladies du bétail. On lui doit notamment l'apparition d'idées annonçant la microbiologie et une certaine logique infectieuse : « Si dans un lieu quelconque, il y a des marécages, là se développent des animaux tellement petits que les yeux ne peuvent les voir et qui, pénétrant dans le corps avec l'air, par la bouche ou les narines, produisent de graves maladies ». Malheureusement, cette approche fut quelque peu oubliée durant des siècles, jusqu'aux travaux de Pasteur.

Au IV^e siècle de notre ère, Apsyrte, « le plus renommé des hippiatres grecs, peut être, à juste titre, appelé le père de la médecine vétérinaire. Avant lui, la littérature vétérinaire n'avait, pour ainsi dire, acquis droit de cité que dans les ouvrages des philosophes, des naturalistes, des agronomes, dont elle était le complément nécessaire », écrit Moulé dans son *Histoire de la médecine vétérinaire* de 1891. Le *Traité vétérinaire* d'Apsyrte, qui n'existe plus mais dont on retrouve plus de cent vingt articles dans *L'Hippiatrique*, peut donc être considéré comme le premier en ce genre que nous ait transmis l'Antiquité. Il y disserte longuement sur les maladies connues de

son temps et se montre suffisamment exact dans ses descriptions des symptômes, et logique dans les traitements qu'il conseille. « Tu n'y trouveras pas une haute éloquence, mais une éloquence suivant pas à pas la raison » dit-il dans sa préface. Encore longtemps après, la plupart des vétérinaires ne faisaient guère que suivre et recopier ses préceptes.

Malheureusement, peu de documents ont été conservés de ces époques, sans doute en raison des préjugés décrits au v^e siècle par **Végèce** : l'art de soigner les animaux aurait été considéré comme vil et méprisable, et ceci malgré que le fait de posséder un grand nombre de bêtes était source d'honneur et de respectabilité.

Moyen Âge

Le **Moyen Âge** est marqué par un recul du progrès, particulièrement dans les domaines de la médecine et de l'hygiène, ainsi que par l'essor du commerce maritime et des caravanes, notamment avec la Route de la Soie. Cette période est connue comme **le temps des grandes pestes**, qui ravagent les populations. De 1347 à 1351, la peste noire décime l'Eurasie. Le Pape Clément VI en évalue la mortalité à 23 millions d'hommes, soit presque un tiers des habitants.

La peste peut être répertoriée en trois maladies distinctes : la peste bubonique, transmise par la puce ; la peste septicémique, lorsque la transmission entraîne une infection générale de l'organisme à cause d'une trop grande quantité de germes dans le sang ; enfin, la peste pulmonaire, qui ne peut être considérée comme une **zoonose** du fait que la contagion du bacille se fait directement d'homme à homme, par voie aérienne.

Le Triomphe de la Mort, Pieter Bruegel (1562)
(peinture reflétant la terreur et les bouleversements sociaux survenus après les ravages de la peste en Europe médiévale)



L'ignorance et l'aveuglement religieux de l'époque, qui interprète ces pertes par « la volonté de Dieu » ou la « **théorie des humeurs** », ralentit notablement le développement de la pensée et des sciences. La transmission du mal par des parasites et des animaux est néanmoins envisagée.



Parasites propagateurs de la peste,
Ortus sanitatis, Joanna de Cuba (1491)

Les Chrétiens reconnaissant la « **personne animale** », il n'était pas étrange, à cette époque, que comparaissent devant les tribunaux, des animaux, qui avaient à répondre aux injonctions humaines. L'animal était en effet jugé responsable de ses actes : porcs ou chiens étaient exécutés publiquement à la suite de procès pour morsure... Limaces ou sauterelles pouvaient, elles aussi, être poursuivies pour atteinte aux denrées agricoles. Ces dernières étaient parfois grâciées, en raison du « droit » à se nourrir pour la survie de leur espèce. Ces pratiques ont perduré jusqu'à la période révolutionnaire. D'autre part, un grand mépris public affectait ceux qui manipulaient les cadavres d'animaux ; par exemple, en Allemagne, l'équarrisseur était privé de ses droits de citoyen.

procès

Dans le *Roman de Renart*, ensemble de récits d'auteurs principalement anonymes qui dépeignent avec humour la société médiévale dans laquelle ils vivent, Noble le Roi fait convoquer le goupil pour son procès :

« Je vais convoquer Renart, et de vos yeux et de vos oreilles vous pourrez voir et entendre comment je sais punir les traîtres, les assassins et les voleurs de nuit. »

« Ah ! Renart !
Que le feu de l'enfer te dévore ! »

Enluminure du *Procès de Renart*,
auteur inconnu (xvi^e siècle)



Islam

L'esprit religieux empêche le développement de la vétérinaire et des autres médecines en Occident. Néanmoins les savoirs grecs, romains, perses et hindous ont perdu et se sont développés en terre d'Islam où la passion de l'agriculture et la vénération du cheval ont permis de faire progresser les méthodes d'élevage et de reproduction des équidés, l'étude de leurs maladies et leurs soins. La médecine des animaux y est d'ailleurs considérée comme plus complexe que la médecine humaine car, au contraire de l'homme, la bête ne peut communiquer sa douleur au praticien. Les savoirs étaient alors importants, notamment au niveau des infections parasitaires, comme le montre cette note :

« Toute chute de laine ou de poils des ovins et des dromadaires, accompagnée d'inappétence est le symptôme d'un parasite abdominal. »
(source non déterminée)

Après la chute de l'Andalousie, en 1492, la vétérinaire arabe, novatrice, décline jusqu'à ce que l'Europe ne reprenne le relais.



Traité du soin des chevaux, inconnu (1670)

Renaissance

L'Europe, et particulièrement la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre se mettent à produire, à partir de la Renaissance, des œuvres sérieuses et abouties grâce à l'imprimerie. L'abandon des superstitions au profit de l'observation ainsi que la pratique des dissections anatomiques, permettent enfin d'entrer dans une phase rationnelle et scientifique. L'atmosphère du XVIII^e siècle, propice au développement des sciences et de la philosophie, notamment grâce aux humanistes et à l'*Encyclopédie*, permet alors le recul de l'emprise de l'Église. De plus, sous l'influence des écrits de Rousseau, la Nature devient à la mode et, vers 1750, un mouvement se développe, la physiocratie, ce qui signifie « gouverner par la nature »; d'après les termes grecs φύσις (la nature) et κυβερνώ (gouverner). Elle valorise une politique et une économie en accord avec un ordre naturel, les lois de la nature.

Grâce à Buffon, le XVIII^e siècle amorce une transformation du statut de l'animal. Auparavant, il existait un fort clivage entre l'homme, grand, pensant, doté d'une âme immortelle, et l'animal, la brute, le corps matériel, la « machine » de Descartes. Buffon est le premier à comparer l'anatomie de l'homme à celle des espèces animales et à permettre d'ébaucher une réfutation de la théorie biblique de la Création en émettant la possibilité d'une modification chronologique des espèces.

ère industrielle

L'ère industrielle s'accompagne d'un exode rural massif, ce qui engendre des conditions de vie rudimentaires dans des appartements insalubres. Cette tranche de la population défavorisée est particulièrement touchée par la tuberculose.

Des auteurs tels que Zola ou Dickens décriront l'horreur de la tuberculose, qui frappait et tuait de jeunes adultes en quête de modernité et de liberté. « Chez lequel est le poison dont je vais mourir? Quel est-il, hystérie, alcoolisme, tuberculose, scrofule? » se demande le Docteur Pascal dans le XX^e opus des *Rougon-Macquart*, après avoir vu sa famille dépérir dans d'affreuses conditions.

Le XIX^e siècle est marqué par le fléau

Edward Jenner (1749-1823), médecin anglais, survécut à la variole (*smallpox*) alors qu'il était jeune garçon, devenant ainsi immunisé contre l'infection. Ayant eu connaissance d'une maladie semblable (*cowpox*), il l'inocula à un enfant pour tester sa théorie de vaccin. L'expérimentation fut efficace, et, 5 ans plus tard, 100 000 personnes avaient été vaccinées en suivant sa méthode. La caricature ci-contre montre Jenner vaccinant ces patients, ces derniers craignant, selon la rumeur, que l'injection de vérole bovine ne leur donne des attributs et une apparence semblable à celle des vaches.



The Cow-pock («Le leader des vaches»), James Gillray (1802)

de la **rage canine**. La peur de l'infection prend des tournures irrationnelles, du fait du mode de contamination, qui peut être une simple morsure de chien, et du manque de traitement efficace. Fréquemment, les personnes mordues se suicident ou sont tuées, par crainte de la propagation de la maladie. En 1880, **Pasteur** commence ses recherches et cinq ans après, il met au point un vaccin. Grâce à lui, 120 ans plus tard, la France se déclarera officiellement indemne de la rage sylvanique (du chien, du loup et du renard).

En 1918 et 1919, une pandémie de **grippe espagnole** (virus A/H1N1) touche le monde entier. 40 millions de personnes en meurent, soit plus du double du nombre des victimes de la Première Guerre mondiale qui l'engendra.

Les maladies inter-espèces ont parfois été utilisées comme des **armes biologiques**. En 1930, l'armée japonaise contamine une partie de la Chine avec des puces infectées par la peste. Les Anglais, quant à eux, bombardent l'île de Gruinard avec des projectiles contenant le bacille du charbon.

Dès 1960, les programmes de **prophylaxie** se développent afin de répondre aux nécessités du ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Le virus du **Sida**, même s'il paraît être originaire d'un primate et transmis à l'homme d'une manière encore inconnue, ne peut être considéré comme une maladie inter-espèces à proprement parler, tant la transmission actuelle se fait essentiellement, voire exclusivement d'humain à humain. Néanmoins, la provenance animale de l'unique pandémie apparue au xx^e siècle ne doit pas être minimisée.

Moulage japonais décrivant les différents types de vers parasites, les organes qu'ils infestent, et leurs moyens de transmission, auteur inconnu (autour de 1935)



«L'analogie de mécanisme du corps de l'homme et de l'animal est véritablement constante, s'éloigner de la route qui conduit à la guérison de l'un et chercher de nouvelles voies pour la guérison de l'autre, c'est s'exposer à tomber dans des écarts criminels.»

Claude Bourgelat, *Encyclopédie* (édition de 1756)

L'HOMME ET L'ENSEIGNEMENT

L'idée de créer des établissements de formation pour lutter contre les maladies animales germe peu à peu dans l'esprit des hommes de sciences et des lettrés. Malgré la nécessité grandissante d'infrastructures d'enseignement, notamment pour le soin des chevaux, dont le besoin est croissant dans les armées du xviii^e siècle, ou pour le transport des hommes et des marchandises, les tentatives de création d'écoles vétérinaires seront d'abord infructueuses à Berlin, en Hollande et en Suisse. La France est alors si profondément touchée par les épizooties qu'un contrôleur général des finances nommé Bertin le remarque et s'inquiète de leurs ravages. Il encourage alors son ami **Claude Bourgelat**, écuyer du Roi, à fonder, en 1761, à Lyon, la première école vétérinaire. L'expérience est un succès : cinq ans plus tard, une seconde école ouvre à Paris.

Claude Bourgelat (1712 – 1779), écuyer, avocat et savant français. Fondateur en 1761 de la première école vétérinaire, il est aussi l'instigateur de la biopathologie comparée avec son concept de *one health*.

Claude Bourgelat, médaillon de l'ouvrage *Traité de la conformation extérieure du cheval* (1769)



«Nous avons connu l'intimité des rapports qui existent entre la machine humaine et la machine animale, rapports qui sont tels que l'une et l'autre médecine s'éclaireront et se perfectionneront mutuellement» écrit-il dans son dernier ouvrage daté de 1777, intitulé *Règlement pour les Écoles royales vétérinaires* et qui lui fait office de testament philosophique.

avancée fulgurante. Il ouvre les portes de ses écoles vétérinaires à tous ceux qui, «chargés par état de veiller à la conservation des hommes», désirent «interroger la nature, chercher des analogies et vérifier les idées dont la confirmation peut être utile à l'espèce humaine». Très rapidement, des progrès se réalisent dans la prévention et le traitement des épizooties. Par exemple, un étudiant est appelé à traiter le cas du charbon qui décime un troupeau entier de moutons. Soupçonneux, le jeune homme fait creuser sous l'étable et y découvre les cadavres de quatre bœufs morts de la maladie, enterrés là par le paysan suivant les conseils de charlatans. Le transfert des moutons vers une autre bergerie suffira à enrayer la propagation du charbon.

Cette période est marquée par la publication de nombreux guides, dictionnaires, traités et autres ouvrages spécialisés dans la vétérinaire, l'agronomie et l'environnement. Cette première école mondiale attire des élèves de toute l'Europe qui, une fois leur cursus terminé, fondent eux-mêmes, dans leur pays, une école de médecine vétérinaire découlant de l'apprentissage et de la réflexion initiés par Bourgelat. Vers la fin du XVIII^e siècle, il existe vingt-trois écoles vétérinaires, toutes situées en Europe.

La médecine vétérinaire telle qu'on la connaît aujourd'hui a sûrement profité de sa naissance et de son développement tardifs; ainsi, le mysticisme, les théories philosophiques ou les croyances abstraites, les préjugés et l'empirisme qui ont tant retardé le progrès de la médecine générale n'ont pas eu l'occasion d'endoctriner ou de restreindre cette science. Dès leur création, les écoles s'attachent à l'apprentissage professionnel et utilisent l'observation consciencieuse et pragmatique des faits. De nos jours, le monde médical n'a de cesse d'étudier et d'utiliser la machine animale pour parfaire sa connaissance de l'homme et de ses pathologies, ainsi que pour développer des traitements.

Il présentait déjà, il y a deux cent cinquante ans, donc bien avant la théorie de l'évolution darwinienne, que l'homme et l'animal sont intimement liés.

Grâce à lui, la médecine de l'époque connaît une

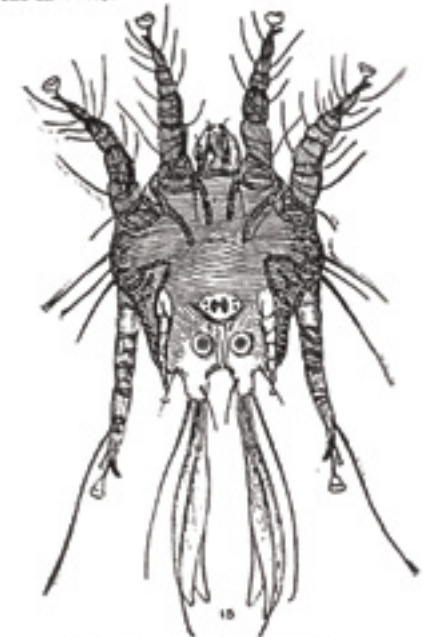
*International illustrated stock book,
International Stock Food Co,
Minneapolis (1906)*



Advanced Case of Common Scab in Sheep.



Parasite of Common Sheep Scab.



Parasite of Scabies of the Ho.



Trichina Magnified 100 Times.



Trichina Encysted in a Muscle.